

Les agriculteurs s'organisent pour protéger les vaches des Monts du lyonnais

Un foyer de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) a été confirmé le 18 septembre 2025 pour la première fois dans le Rhône, sur la commune de Saint Laurent de Chamousset dans un élevage bovin laitier.

La DNC n'est pas transmissible à l'homme, ni par contact avec des bovins infectés, ni par l'alimentation, ni par piqûres d'insectes. Il n'y a en outre aucun risque pour la santé humaine lié à la consommation de produits issus de ces animaux. En revanche, l'impact pour les vaches, veaux, génisses, bœufs ou taureaux touchés peut être extrêmement significatif.

Pour les éleveurs touchés, c'est un drame de voir les bêtes malades, très affaiblis puis euthanasiées.

Un périmètre de protection sur 20 km autour du foyer, soit 80 communes (Rhône/Loire) et un de surveillance sur 50 km soit 170 communes (Rhône/Loire/Ain/Isère) est déterminés par arrêté préfectoral dès vendredi soir. Cet arrêté, limite le mouvement des animaux ou l'épandage des effluents mais surtout permet la programmation de la vaccination.

Depuis l'annonce, les organisations professionnelles, Chambre d'agriculture et GDS du Rhône en tête, mettent en place des actions pour limiter la propagation, organiser la vaccination et apporter les soutiens aux éleveurs, soutien économique mais aussi humain.

Concernant la propagation, les visites non indispensables sur les exploitations d'élevage ont été suspendues au moins cette semaine. Des réunions d'informations en présentiel comme dimanche 21 septembre à St Laurent de Chamousset se déroulent sur le terrain pour amener l'information aux plus près des éleveurs. Trois autres réunions sont en cours d'organisation à Mornant, St Just d'Avray et en distanciel sous forme de webinaire.

Pour limiter la propagation, et encourager les éleveurs dans leur lutte, la profession agricole demande aux promeneurs, cueilleurs, chasseurs, habitants des zones agricoles et rurales de ne pas s'approcher des parcs, prés ou bâtiments avec des bovins.

Concernant la vaccination, obligatoire, l'organisation se fait sous l'égide de l'Etat et des vétérinaires et va débuter dès cette semaine. Les agriculteurs et les organisations agricoles mettent tout en œuvre pour que la vaccination puisse se faire rapidement dans de bonnes conditions : mise à disposition de parcs de contention, appui humain auprès des vétérinaires.

Concernant le soutien aux éleveurs, les organisations se mobilisent pour évaluer les pertes des élevages. La cellule Réagir, qui coordonne les actions en direction des exploitations en difficultés en lien avec la MSA, renforce sa présence pour permettre une prise en compte des difficultés humaines tant pour les éleveurs touchés que pour les accompagnant.

Les éleveurs sont volontaires pour que cet épisode dramatique soit le plus court possible. Ils s'organisent pour protéger leurs troupeaux. La présence de vaches, veaux, bœufs et taureaux est indispensable pour les campagnes, pour le maintien des paysages et la lutte contre les incendies. C'est aussi permettre que l'alimentation de chacun des citoyens soit garantie en qualité, en quantité et en proximité.

Contact Presse

Chambre d'agriculture du Rhône

Christel DUGLAS

Christel.duglas@rhone.chambagri.fr

06 77 69 72 67

www.rhone.chambres-agriculture.fr